



Worldline France – Avril 2021

Avec l'ouverture de la négociation annuelle obligatoire (NAO), qui porte essentiellement sur les rémunérations, la CFE-CGC a transmis ses demandes, en prenant en considération les éléments suivants :

- les augmentations à venir ne s'appliqueront qu'à compter du 1er juillet 2021, soit après une période de **2 ans sans augmentation** ;
- un vrai écart des salaires, de plus de **30%**, entre les salariés d'Ingenico et ceux de Worldline, est constaté par la CFE-CGC au détriment des salariés de Worldline.

En concertation avec les autres organisations syndicales représentatives, la CFE-CGC a requis une Augmentation Générale (AG) de tous les salariés CDI et CDD de **80 €/mois, soit 1040 € annuels**, des Augmentations Individuelles (AI), pour un montant de 5% de la masse salariale comprenant : ces augmentations, les corrections d'inégalités (H/F et repositionnement) et les progressions de carrières.

Par ailleurs, la CFE-CGC, demande de vrais efforts sur les aspects restauration, cumul pour la retraite progressive et temps partiel de fin de carrière, ainsi qu'une souplesse d'alimentation et d'usage du CET (bascule de jours dans le PERCO, etc.).

Enfin, compte-tenu de la situation actuelle exceptionnelle de « télétravail permanent », la CFE-CGC demande l'augmentation de l'allocation forfaitaire de 20 € à 50 €/mois, sans condition de déclaration préalable et pour compenser les surcoûts liés aux « charges de fonctionnement » à domicile, maintenant publiquement reconnus.

À l'issue de l'avant-dernière réunion NAO, la Direction nous a fait part de sa proposition extrêmement basse sur la partie rémunération, de 3 % sur le total AG+AI, ce qui ne nous semble pas acceptable en l'état.

Vous avez des questions sur les NAO 2021 : worldline.cfe.cgc@gmail.com

Finie la souplesse bienveillante sur les congés

En 2020, pendant la période de confinement, une régulation des prises de congés a été imposée par la Direction. Cet état de fait se pérennise, puisqu'une nouvelle fois il nous est demandé de prendre nos jours de congés acquis sur 2020/2021, en ne conservant que 10 jours pour le 1er semestre 2022.

La CFE-CGC déplore cette nouvelle perte de liberté et de responsabilité :

- pour nous, collaborateurs, dans la souplesse à gérer nos congés, selon nos contraintes professionnelles et personnelles ;

· pour nous, managers, dans l'organisation du travail de nos équipes avec le souci de faciliter la vie personnelle de nos collaborateurs.

Cette contrainte sur les congés peut être atténuée, en posant vos congés par anticipation avec les jours indiqués « CP en cours d'acquisition ». Ces congés sont effectivement acquis et peuvent donc être utilisés.

Grand chambardement de nos outils informatiques

Comme indiqué dans notre dernière communication, la CFE-CGC a constaté une multitude de changements dans nos outils informatiques internes. En effet, depuis mi 2019, de nombreux outils de notre quotidien sont remis en cause, sans consultation préalable des experts et des utilisateurs.

La CFE-CGC questionne sur le terrain et n'obtient comme réponse qu'une volonté managériale de standardisation des outils Worldline, quel que soit le pays, au mépris de la qualité, de l'efficacité et au détriment de notre agilité.

La stratégie d'abandonner nos développements « sur mesure », au profit de logiciels internationaux et standardisés nécessitant une adaptation complexe, induit des effets de bord organisationnels et fonctionnels lourds de conséquences, tant pour les utilisateurs finaux que pour les équipes dont l'activité en requiert l'usage fréquent.

À titre d'exemple, « Service Now », solution dite internationale et globale, remplaçant le module « Service Desk » d'ISMP, déjà limitée dans son déploiement faute d'acquisition d'un nombre suffisant de licences, témoigne de ces dérives. Pour mémoire, dès 2018, les élus CFE-CGC au CSE votaient contre le choix de « Service Now ».

Le même mode d'impréparation dans leur évolution forcée accompagne la plupart des changements d'outils de notre quotidien. La CFE-CGC a exprimé avec fermeté son désaveu et ses craintes légitimes à la Direction dans sa déclaration-CFE-CGC du 09 avril 2021

Pour la CFE-CGC, lorsque de mauvaises décisions sont validées et prises à l'aune de chiffres affichés non vérifiables, choisis pour justifier une volonté de « faire des économies », elles finissent systématiquement sur le terrain par impacter notre efficacité et notre rentabilité, tout en générant de vrais dégâts humains dans les équipes.

La perte de productivité induite n'est jamais rattachée à ces choix erronés, ni les efforts fournis par les salariés pour en regagner une partie. En effet ces derniers, pour atteindre leurs objectifs, compensent par des heures de travail supplémentaires non rémunérées.

Ce sont ces mêmes salariés qui demain seront en situation de « burn-out ».

Si vous souhaitez nous contacter : worldline.cfe.cgc@gmail.com